

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 510 863

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 15199

(54) Dispositif pour le tuteurage d'une plante, de préférence dans un bac.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). **A 01 G 9/12.**

(22) Date de dépôt **5 août 1981.**

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande **B.O.P.I. — « Listes » n° 6 du 11-2-1983.**

(71) Déposant : Société à responsabilité limitée dite : **GROSFILLEX SARL — FR.**

(72) Invention de : **Jacques Zaninetta.**

(73) Titulaire : ***Idem* (71)**

(74) Mandataire : **Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.**

Dispositif pour le tuteurage d'une plante, de préférence dans un bac.

La présente invention concerne un dispositif pour le tuteurage d'une plante, de préférence dans un bac.

Jusqu'à présent, chaque tuteur est enfoncé 5 dans la terre ou autre milieu de culture et maintient les tiges de la plante qui lui sont attachées, uniquement grâce à l'encastrement de son pied dans le sol. Il est bien évident alors que la solidité du tuteurage est douteuse et nécessite un relatif tassemement de la terre 10 ainsi qu'une certaine surveillance au fur et à mesure que la plante pousse.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient et propose alors un dispositif en matière plastique, lequel comprend un support 15 en forme de fer à cheval, solidaire d'éléments tubulaires qui sont régulièrement répartis le long de son axe arqué en étant parallèles les uns aux autres, ces éléments étant destinés à être fichés dans le milieu de culture et à recevoir sélectivement des tuteurs de 20 diamètres différents.

Suivant une forme de réalisation particulièremment avantageuse, l'extrémité inférieure de chaque élément tubulaire est pointue et séparée en au moins deux mors expansibles par une fente pour pincer 25 le tuteur correspondant.

Divers autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de 30 l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une perspective illustrant le dispositif de l'invention.

- la figure 2 est une vue schématique montrant l'utilisation de ce dispositif dans un bac à plantes.

5 - la figure 3 est une perspective partielle faisant apparaître l'extrémité inférieure au repos de chaque élément tubulaire, telle qu'elle sera fichée en terre.

10 - la figure 4 est une vue analogue à la figure 3 faisant ressortir le mode de prise d'un tuteur par ladite extrémité inférieure de l'élément tubulaire conjugué.

15 Le dispositif de tuteurage est de préférence en matière plastique moulée tel que du polypropylène chargé de 20 % de talc ; il présente un support 1 conformé en fer à cheval ; il peut alors être posé sur la terre en entourant le pied de la plante sans risquer de l'endommager.

20 Le support 1 est solidaire de manchons tubulaires 2, 3, 4, 5 venus de moulage et faisant saillie au-dessus pour être facilement accessibles lors de la mise en place d'un tuteur 6 de diamètre correspondant et au-dessous pour être fiché en terre. A cet effet, l'extrémité inférieure 7 de chaque manchon est pointue et séparée en deux mors expansibles 8 et 9 25 par une fente 10.

30 Ces mors sont destinés à s'écarter l'un de l'autre, lorsqu'un tuteur 6 est enfoncé dans le manchon tubulaire correspondant, et à pincer par rappel élastique ce tuteur afin qu'il reste en place. Le tuteur s'étend donc dans le manchon et s'y trouve guidé et maintenu de façon stable ; cependant, son extrémité inférieure est enfoncée davantage pour se Fischer elle aussi dans la terre sur 3 ou 4 cm supplémentaires.

35 Il est bien évident que chaque extrémité pointue 7 de manchon peut comporter plus de deux mors ; tout dépend de la force de serrage recherchée. Dans ce

cas, il suffit de multiplier le nombre de fentes.

Par ailleurs, dans l'exemple représenté, le support 1 est muni de quatre manchons 2 à 5 dimensionnés pour recevoir quatre tuteurs 6 de diamètres différents. Ainsi, au fur et à mesure que la plante grossit, il est possible de remplacer le tuteur en service par un autre plus gros. Ce nouveau tuteur peut être fiché à un autre endroit sans démonter le support ou bien au même endroit en déplaçant ledit support autour du pied de la plante.

Bien entendu, le support 1 peut comporter davantage de manchons échelonnés en diamètres et certains manchons peuvent être de même diamètre pour maintenir la plante avec plusieurs tuteurs.

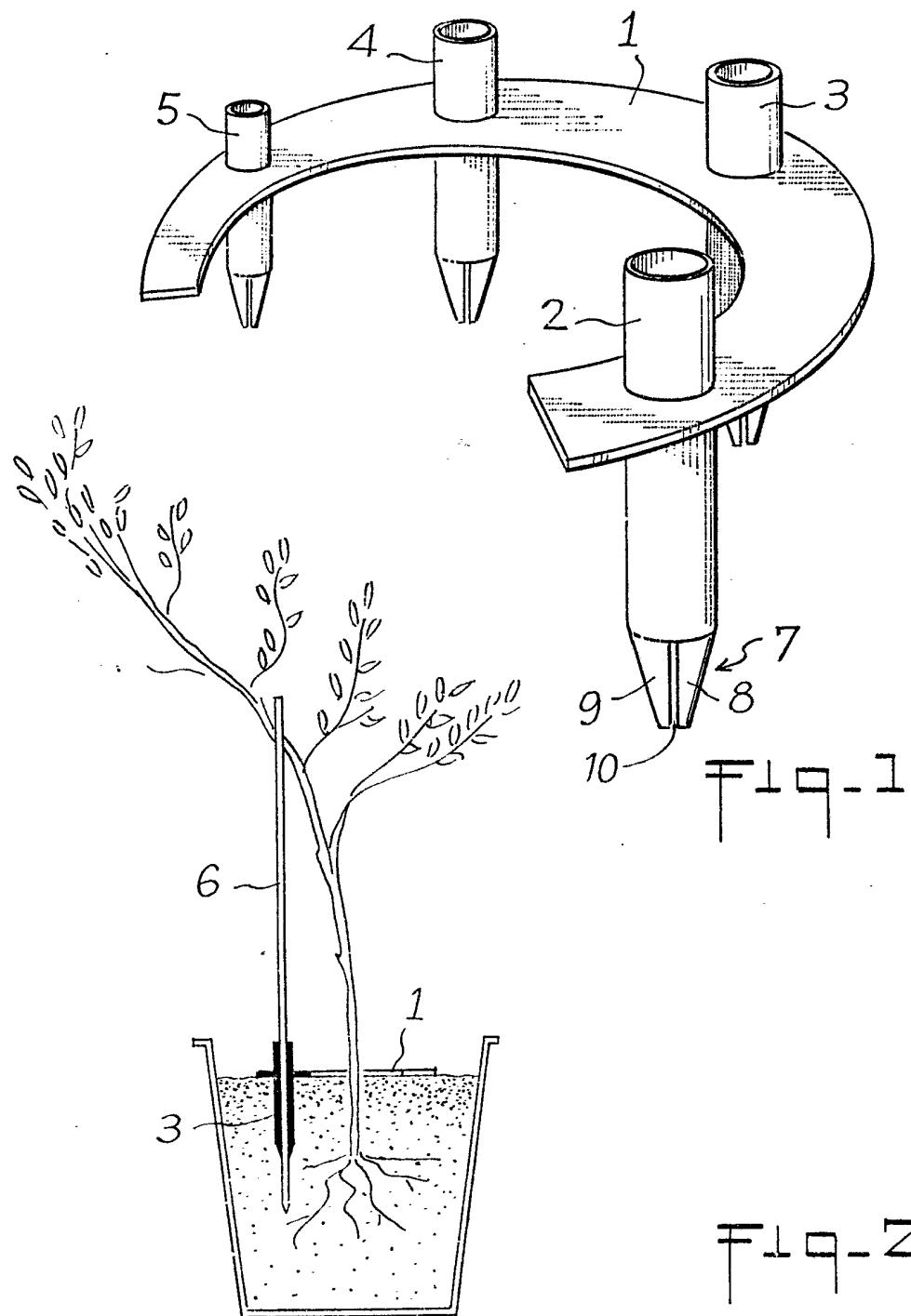
L'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation représentée et décrite en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

R E V E N D I C A T I O N S

1.- Dispositif pour le tuteurage d'une plante, de préférence dans un bac, caractérisé en ce qu'il comprend un support 1 en forme de fer à cheval, solidaire d'éléments tubulaires 2 à 5 qui sont régulièrement répartis le long de son axe arqué en étant parallèles les uns aux autres, ces éléments étant destinés à être fichés dans le milieu de culture et à recevoir sélectivement des tuteurs de diamètres différents.

10 2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'extrémité inférieure 7 de chaque élément tubulaire 6 est pointue et séparée en au moins deux mors expansibles 8, 9 par une fente 10 pour pincer le tuteur correspondant 6.

1/2



2/2

Fig-3

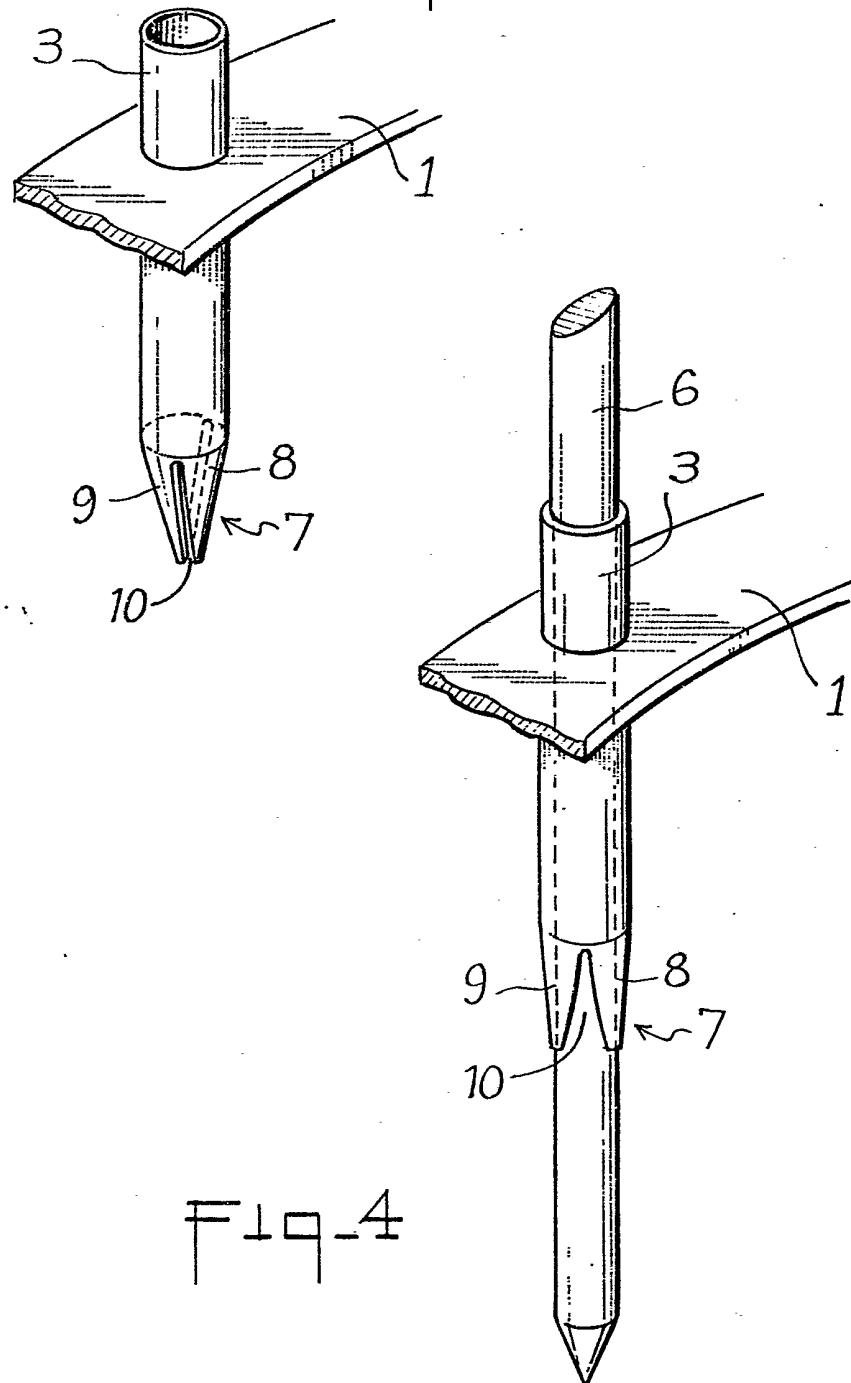


Fig-4